

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'APECQ RÉAGIT ET PREND POSITION POUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET S'INQUIÈTE DES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DE LA COMMISSION CHARBONNEAU

Montréal le 20 décembre 2012 - L'Association patronale des entreprises en construction du Québec(APECQ) tient à défendre l'industrie de la construction suite aux révélations de la Commission Charbonneau au cours des récents mois. – « L'industrie de la construction est très inquiète face aux répercussions négatives, tant sur le plan économique qu'au plan de l'image de l'industrie. Nous croyons essentiel que les présumés fraudeurs soient identifiés et poursuivis. Mais il ne faut surtout pas oublier que la très vaste majorité de l'industrie poursuit ses activités en respectant les lois et les règlements du Québec », a tenu à déclarer M. Christian Thériault, président de l'APECQ.

Dans cette perspective, le président a tenu à rappeler que l'Association supporte entièrement le projet de Loi 1 du gouvernement du Québec et tient à le féliciter pour cette courageuse initiative.

L'industrie de la construction est un acteur important dans l'économie du Québec et un créateur d'emplois incontournable au moment où l'économie québécoise et canadienne éprouve des difficultés. L'industrie de la construction compte pour 14% du P.I.B. avec un chiffre d'affaires de 46 milliards \$ et 233 000 emplois directs selon la CCQ en 2010. C'est pourquoi, d'ajouter M. Thériault, nous nous inquiétons des effets négatifs déjà ressentis "dans plusieurs secteurs névralgiques, tant chez les entrepreneurs généraux que pour leurs sous-traitants et fournisseurs."

Ainsi, dans le secteur public, en raison de la méfiance des gestionnaires de contrats, nous vivons une gestion de projet conflictuelle, des travaux additionnels non reconnus ou reconnus à un prix déraisonnable, l'application de clauses abusives et enfin l'utilisation et la surutilisation de clauses exécutoires.

Certains subissent actuellement les effets pervers d'un manque de liquidité en raison du contexte particulier des donneurs d'ouvrage. Les conséquences de ce marasme sont : des projets de plus en plus risqués, des travaux additionnels non reconnus ce qui permet aux gestionnaires de contrats de s'accaparer des fonds de roulement de l'entrepreneur, et l'utilisation de clauses abusives qui souvent mettent l'entrepreneur en sérieuses difficultés financières. À cela, il faut ajouter la lenteur des paiements progressifs qui pénalisent tant l'entrepreneur général que les différents entrepreneurs spécialisés et tous les fournisseurs.

En terminant, le président de l'APECQ, M. Thériault a tenu à rappeler que son association s'était déjà prononcée en faveur de la Commission Charbonneau et qu'elle maintient toujours son support. Cet appui, cependant, a aussi comme corollaire de tenir compte du danger de ternir la réputation d'une industrie honnête, courageuse et travaillante et l'un des piliers de l'économie québécoise.

-30-

Informations : Christian Thériault
 Président de l'APECQ
 514-473-8003

Source : Lise Jalbert
 Coordonnatrice
 JR GAGNON Affaires publiques
 514-249-3464
 514-800-8008 poste 221